

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARIATE

DIRECTION DES ACCREDITATIONS UNIVERSITAIRES
ET DE LA QUALITE

DEPARTMENT OF UNIVERSITY ACCREDITATIONS
AND QUALITY

DECISION N° 18 1303 72 MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 31 MAY 2013
PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS D'ENTREE EN 1^{ERE} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DE L'INSTITUT SUPERIEUR DU SAHEL DE L'UNIVERSITE DE MAROUA, AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2013-2014.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Vu la constitution ;
Vu la loi n°005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
VU le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008/280 du 09 août 2008 portant création de l'Université de Maroua ;
Vu le décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités, modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 ;
Vu le décret n° 2008/281 du 09 août 2008 portant organisation administrative et académique de l'Université de Maroua ;
Vu le décret n° 2008/458 du 29 décembre 2008 portant nomination du Recteur de l'Université de Maroua ;
VU le Décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
VU le Décret n° 2012/333 du 29 juin 2012 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines universités d'Etat ;
VU le Décret n° 2012/366 du 06 août 2012 portant nomination de responsables dans les Universités d'État;
VU le Décret n° 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu l'Arrêté n° 13/0228/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 15 avril 2013 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat, au titre de l'année académique 2013-2014 ;

Sur proposition du Recteur de l'Université de Maroua ;

DECIDE :

Article 1^{er} (1) Un concours sur épreuves écrites pour le recrutement de **550** élèves-ingénieurs en 1^{ère} année du 1^{er} Cycle de l'Institut Supérieur du Sahel (ISS) de l'Université de Maroua est ouvert au titre de l'année académique 2013-2014 dans les filières suivantes :

(2) Concours sur épreuves écrites

Filières	Nombre de places
Energies Renouvelables	60
Agriculture, Elevage et Produits Dérivés	60
Sciences Environnementales	
- Education environnementale :	40
- Génie Environnement :	40
Traitement des Matériaux, Architecture et de l'Habitat	30
Informatique et Télécommunications	50

481

Génie Textile et Cuir	
- Textile et fibres	30
- Technologie du textile	30
- Cuir	40
Hydraulique et Maîtrise des Eaux	30
Beaux Arts et des Sciences du Patrimoine	
- Stylisme et modélisme :	40
- Beaux Arts :	30
- Sciences du Patrimoine :	40
Climatologie, Hydrologie et Pédologie	
- Climatologie (option météorologie)	10
- Hydrologie	10
- Pédologie	10
TOTAL	550

(3) Le parcours Climatologie, Hydrologie et Pédologie accueille les candidats pour une formation de techniciens supérieurs (02 ans de formation).

Article 2: (1) Le concours est ouvert en une seule session aux Camerounais des deux sexes, titulaires du Baccalauréat exigé pour la filière sollicitée, ou du GCE-AL obtenu au moins en deux matières dont la matière principale (major) de la série, et du GCE-OL obtenu en seule session au moins en quatre matières dont la matière principale (major) de la série ; la matière intitulée « Religious Knowledge » n'est pas prise en considération.

(2) Le tableau ci-dessous résume le type de Baccalauréat et la matière principale que le candidat doit avoir validée au CGE AL pour être autorisé à concourir :

Domaines	Titres requis	
	BACC	Matières au GCE A level
Energies Renouvelables .	BT, C, D, E, F2, F3 ; F5	Physics, Mathematics
Agriculture, Elevage et Produits Dérivés;	C, D, E, F2, F3	Biology, Physics, Mathematics
Sciences Environnementales – Education environnementales	Tout Baccalauréat, Capacité en droit	GCE A level
Sciences Environnementales - Génie Environnement	Baccalauréat scientifique	GCE A level in Science and Technology
Traitement des matériaux, Architecture et Habitat	C, D, E, F1, F4	Chemistry, Mathematics, Physics, GCE/AL Technical
Informatique et Télécommunications	C, D, E, TI	Mathematics, Physics
Génie Textile et Cuir Textiles et fibres	C, D, E	GCE/AL in Biology, Chemistry, Physics, Mathematics
Génie Textile et Cuir Technologies du Textile	C, D, E, F2, F3	Biology, Chemistry, Physics, Mathematics, GCE/AL Technical
Génie Textile et Cuir Cuir	C, D, E	Biology, Chemistry, Physics, Mathematics
Hydraulique et Maîtrise des Eaux	C, D, E, F4	Biology, Geology, Mathematics, Physics
Beaux Arts et Sciences du Patrimoine	Tout baccalauréat	GCE/AL
Climatologie, Hydrologie et Pédologie	Tout baccalauréat	GCE/AL

Article 3 : Les candidats étrangers proposés au concours écrit par leurs chancelleries peuvent être admis sur étude de dossiers dans la limite des places disponibles.

Article 4 : Les dossiers de candidature devront comporter toutes les pièces suivantes :

- Une demande d'inscription disponible à la Direction de l'Institut supérieur du Sahel de l'Université de Maroua, dans les délégations régionales des enseignements secondaires et sur le site internet du MINESUP : <http://www.minesup.gov.cm> ou celui de l'Université de Maroua <http://www.uni-maroua.citi.cm>.
- Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- Les relevés de notes du Probatoire ou du GCE/OL, du Baccalauréat ou du GCE/AL signés ou certifiés par les offices compétents ;
- Une photocopie certifiée conforme du Baccalauréat ou du GCE/AL, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, datant de moins de trois (03) mois, ou une Attestation de Réussite signée ou certifiée par les offices compétents.
- Un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration, attestant que le candidat est apte à suivre des études supérieures.
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois ;
- Un reçu de paiement de quinze mille francs (15000 F CFA) de frais de concours, délivré par la BICEC compte N° 38176472001-24. Aucun autre mode de paiement ne sera accepté
- Une enveloppe au format A3 timbrée à 400 FCFA et portant l'adresse exacte du candidat ;
- Quatre (04) photos d'identité (4x4).

Article 5 : Les candidats titulaires de diplômes étrangers doivent présenter, soit l'arrêté d'équivalence, soit le récépissé du dépôt de la demande d'équivalence, délivrés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur. Toutefois, leur admission définitive ne peut être acquise que sur présentation dans les délais fixés par l'autorité compétente, du texte accordant l'équivalence à leur diplôme

Article 6 : Tous les dossiers complets doivent être déposés soit dans les délégations régionales des enseignements secondaires, soit à la Direction de l'Institut Supérieur du Sahel de l'Université de Maroua au plus tard le **09 août 2013 à 15 heures 30** précises.

Article 7 : Le concours écrit comporte :

- Trois épreuves écrites comptant pour 70%
- Une note de scolarité comptant pour 30%.

Article 8 : Les épreuves écrites auront lieu le **13 et 14 août 2013** dans les centres suivants : **Buea, Douala, Dschang, Kousseri, Maroua, Ngaoundéré et Yaoundé.**

Article 9 : (1) Les épreuves écrites sont réparties de la manière suivante :

Filières	Epreuve 1 (Coéf. 3)	Epreuve 2 (Coéf. 2)	Epreuve 3 (Coéf. 3)
Energies Renouvelables	Mathématiques	Culture générale	Physique-Chimie
Agriculture, Elevage et Produits dérivés	Biologie	Culture générale	Physique-Chimie
Sciences Environnementales— Education environnementales	Géographie	Culture générale	Formation bilingue
Sciences Environnementales : Génie Environnement	Biologie	Culture générale	Physique-Chimie
Traitement des Matériaux,	Mathématiques	Culture générale	Physique-Chimie

Architecture et Habitat			(C,D,E) Résistance des matériaux (F4, F1)
Informatique et Télécommunications	Mathématiques	Culture générale	Physique
Génie Textile et Cuir • Toutes options	Mathématiques	Culture générale	Physique-Chimie
Hydraulique et Maîtrise des Eaux	Mathématiques	Culture générale	Physique-Chimie
Beaux Arts et Sciences du Patrimoine • Toutes options	Commentaire de documents	Culture générale	Formation bilingue
Climatologie, Hydrologie et Pédologie • Toutes options	Géographie	Culture générale	Formation bilingue

(1) Les programmes du concours sont ceux du Baccalauréat ou du CGE/AL de chaque spécialité. Chaque épreuve de l'examen écrit est notée de zéro (00) à vingt(20) et affectée des coefficients ci-dessus indiqués.

(2) A l'issue des épreuves écrites et après enregistrement des notes de scolarité, le jury dresse et publie par série la liste des candidats admis. En aucun cas, il ne peut y avoir report d'admission d'une année académique à l'autre.

Article 10 : La note de scolarité est établie en fonction :

- de l'âge du candidat ;
- du nombre d'années passées dans le secondaire ;
- des notes ou mentions obtenues au Probatoire ou au GCE/OL et au Baccalauréat ou au GCE/AL.

Article 11 : La composition du jury fait l'objet d'un texte particulier du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Article 12 : Les frais de concours ne sont pas remboursables.

Article 13 : Le Recteur de l'Université de Maroua, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'Institut Supérieur du Sahel sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée puis publiée en français et en anglais partout où besoin sera.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur



JACQUES FAME NDONGO